



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 18 MARS 2024

N°2024-06

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi dix-huit mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 11/03/2024

Date d’Affichage : 11/03/2024

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE,
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO,

Secrétaire : Jeannine PASCAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : **Approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice 2023.**

Le Conseil Municipal délibère sur les Comptes Administratifs 2023 dressés par la Commission des Finances comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 625 308,86 €
Recettes 925 298,68 €
Excédent de clôture : 299 989,82 €

Section d’Investissement

Dépenses 199 063,95 €
Recettes 112 144,08 €
Déficit de clôture : 86 919,87 €

Besoin de financement : 86 919,87 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, moins une voix, le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** les comptes administratifs du budget principal de la commune pour l'exercice 2023, sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Jeanine PASCAULT.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 18 mars 2024

AR Prefecture

086-218601862-20240318-2024_06-DE
Reçu le 19/03/2024
Publié le 19/03/2024



Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux